

Comment renforcer l'enseignement de la vaccination

-- (Préalable à l'emploi) dans la
formation de base du personnel infirmier
et autres membres des professions de
santé



**PROGRAMME MONDIAL DES VACCINS ET VACCINATION
PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION**



World Health Organization
Geneva
1997

Le Programme mondial des Vaccins et Vaccinations remercie les donateurs dont les noms suivent de leur généreux appui à destination non précisée et à objet non désigné en 1996, qui a rendu possible la production du présent document.

Fédération des fondations pour la Santé mondiale
UNICEF

ainsi que les Gouvernements des pays suivants :

Australie
Chine
Irlande
Norvège
Pays-Bas
République de Corée

Numéro de référence pour les commandes : WHO/EPI/TRAM/97.01

Imprimé en février 1997

(Version anglaise imprimée en février 1997)

Catalogue disponible sur Internet :

<http://www.who.ch/programmes/gpv/gEnglish/avail/gpvcatalog/catlog1.htm>

Pour commander des exemplaires, s'adresser à :

Organisation mondiale de la Santé
Programme mondial des Vaccins et Vaccinations
Programme élargi de Vaccination
CH-1211 Genève 27, Suisse

Télécopie : +41 22 791 41 93/791 41 92 • E-mail : gpv@who.ch

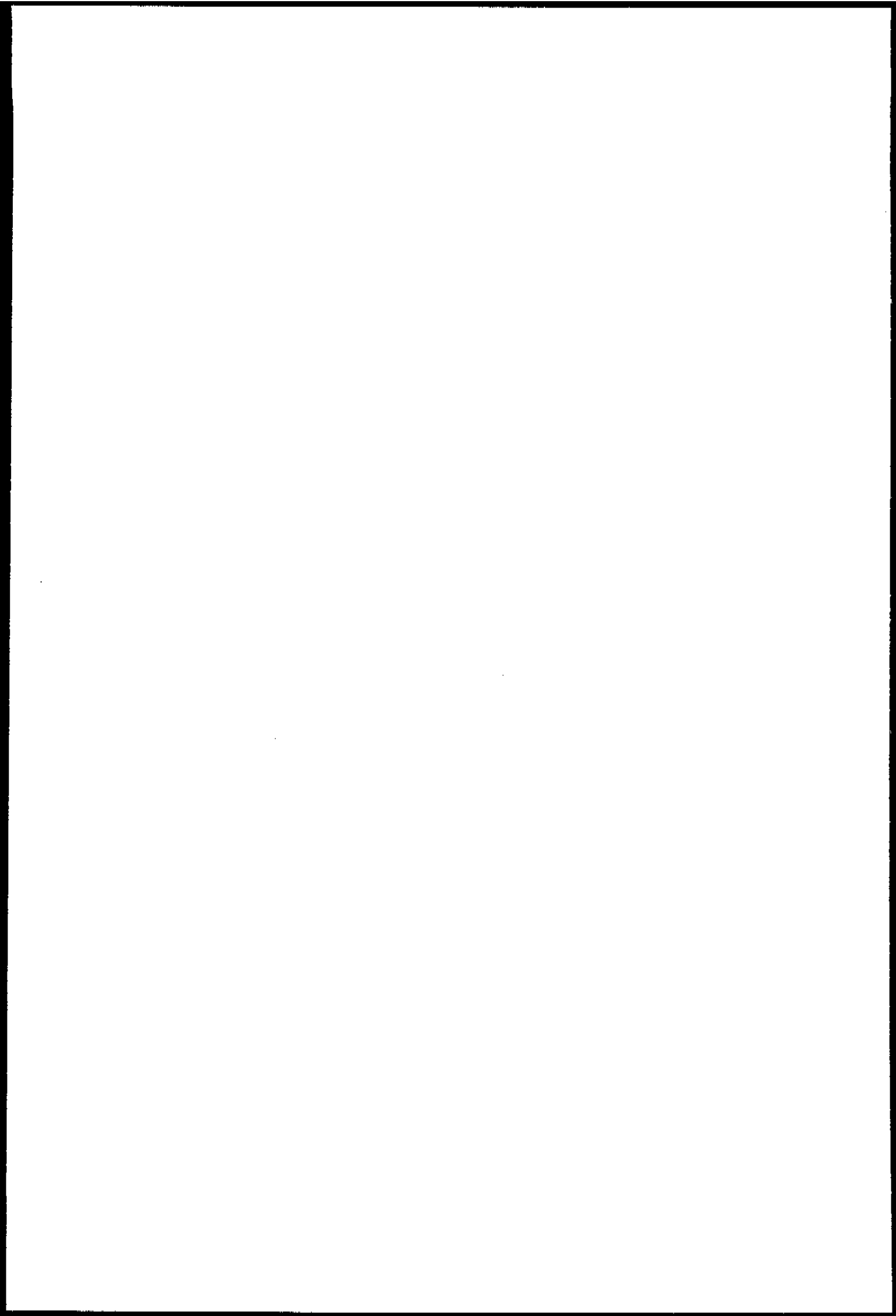
© Organisation mondiale de la Santé 1997

Ce document n'est pas une publication officielle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et tous les droits y afférents sont réservés par l'Organisation. S'il peut être commenté, résumé ou cité sans aucune restriction, il ne saurait cependant être reproduit ni traduit, partiellement ou en totalité, pour la vente ou à des fins commerciales.

Les opinions exprimées dans les documents par des auteurs cités nommément n'engagent que les dits auteurs.

Table des matières

1. Introduction	1
1.1. Objet	1
1.2. Utilisateurs	2
1.3. Structure	2
2. Raisons d'être du renforcement de l'enseignement de la vaccination dans un programme de formation de base	3
2.1 En quoi consiste le renforcement d'un programme d'études ?	3
2.2 A qui doit s'adresser la formation ?	3
2.3 Pourquoi une formation de base s'impose-t-elle ?	3
2.4 A quoi sert le renforcement des programmes d'études ?	4
3. Planification préalable	5
3.1 Réunion d'orientation et de planification	5
3.2 Collecte des données sur les programmes de formation actuels	6
4. Comment planifier l'atelier consacré au programme d'études	8
4.1 Objectifs	8
4.2 Qui participera à l'atelier ?	8
4.3 Qui va coordonner et servir d'animateur ?	9
4.4 Formation des animateurs	9
4.5 Ordre du jour de l'atelier	10
5. Réexamen et révision du programme d'études	11
5.1 Réexamen du programme d'études	11
5.2 Révision du programme d'études	12
6. Application du programme d'études révisé	14
6.1 Adaptation du programme d'études révisé	14
6.2 Agrément officiel du programme d'études révisé	14
6.3 Préparation du corps enseignant, des personnels d'encadrement clinique et des étudiants	15
6.4 Production et diffusion des matériels, fournitures et équipement d'enseignement	15
6.5 Révision du programme de formation des enseignants	16
7. Suivi et évaluation	17
7.1 Suivi	17
7.2 Evaluation	18
Lectures conseillées	19



1. Introduction

Pour atteindre l'objectif de la santé pour tous d'ici l'an 2000, il faut réorienter la formation de base (c'est-à-dire préalable à l'emploi) de tous les cadres des professions de santé. En outre, depuis le début de son Programme élargi de Vaccination (PEV/OMS) en 1974, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a encouragé les pays à créer et maintenir de bons services de vaccination au sein de la communauté en accordant une haute priorité à la formation des agents de santé à cet effet.

L'OMS est également consciente que, dans tout programme de santé stable à long terme, les connaissances, compétences et attitudes concernant la vaccination et les autres soins de santé primaires (SSP) ne peuvent s'acquérir uniquement par la formation en cours d'emploi -- les informations en matière de vaccination doivent faire partie intégrante de la formation de base.

C'est pourquoi, le PEV/OMS a élaboré un *Manuel destiné aux formateurs des agents de santé chargés des soins de santé primaires*¹, très complet, et a proposé des méthodes pour l'utiliser. L'OMS a également réalisé un manuel similaire concernant la santé et le développement de l'enfant. Ces manuels encouragent la formation des agents de santé chargés des soins primaires dans des conditions proches de la réalité dans leur pays, en demandant aux enseignants et aux étudiants de répondre aux besoins de santé dans la population.

Le manuel du PEV/OMS comprend un programme d'études type (schéma des cours) qui doit aider les responsables de l'organisation ou de la révision comme de l'enseignement des programmes d'études à décider de leur contenu, des stages à effectuer, des méthodes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que des modèles de leçons. Le manuel comprend également du matériel d'apprentissage à l'intention des étudiants et propose des méthodes d'évaluation des étudiants.

1.1. Objet

Tous les programmes nationaux d'études dans le domaine de la santé ont normalement besoin d'être renforcés de temps à autre. Ces besoins varient et peuvent aller de l'élaboration d'un programme d'études entièrement nouveau, par une réorientation globale du programme existant, à une révision ou mise à jour de l'enseignement d'un cours ou d'un sujet particulier.

¹ *Manuel destiné aux formateurs des agents de santé chargés des soins de santé primaires*, document non publié WHO/EPI/TRAM/93.04. Disponible sur demande adressée au Programme mondial des Vaccins et des Vaccinations, Organisation mondiale de la Santé, CH 1211 Genève 27, Suisse.

Le présent document expose dans ses grandes lignes la façon de renforcer l'enseignement d'une discipline particulière -- la vaccination -- dans le cadre du programme existant de formation de base (préalable à l'emploi) destiné aux infirmières/sages-femmes et autres professionnels de la santé. Il est conçu pour être utilisé conjointement avec le *Manuel destiné aux formateurs des agents de santé chargés des soins de santé primaires* du PEV/OMS dont il a été question plus haut.

1.2 Utilisateurs

Le cours s'adresse aux responsables de l'élaboration des programmes et de l'enseignement de la vaccination dans les établissements d'enseignement, la communauté ou les services de santé.

1.3 Structure

Le document expose les raisons d'être du renforcement de l'enseignement de la vaccination dans un programme de formation de base et expose ensuite les principales activités nécessaires pour apporter les changements souhaités à ce programme d'études :

- planification préalable, comportant une réunion d'orientation et de planification et un réexamen du programme existant
- atelier chargé de réexaminer et réviser le programme ainsi que d'élaborer un plan d'action pour appliquer le programme révisé
- application du programme révisé
- suivi et évaluation du programme.

L'exposé ne comporte que des propositions d'ordre général qu'il faudra adapter en fonction des conditions locales afin de répondre aux besoins spécifiques du pays. Par contre, il est également possible de procéder de la même façon pour renforcer l'enseignement d'autres thèmes ou composantes des SSP.

2. Raisons d'être du renforcement de l'enseignement de la vaccination dans un programme de formation de base

2.1 En quoi consiste le renforcement d'un programme d'études ?

Pour renforcer un programme d'études, il faut notamment :

- revoir le contenu technique en fonction de la description des tâches des personnels de santé concernés, des avis donnés par les unités techniques et de la pratique clinique
- actualiser les connaissances et compétences techniques du corps enseignant et des responsables de l'enseignement de la discipline en question et des thèmes du PEV/OMS («formation des enseignants»)
- établir le plan des leçons
- veiller à ce que le matériel de formation adéquat existe en quantité suffisante dans les établissements d'enseignement et sur les lieux de travail
- veiller à ce que les établissements d'enseignement et les lieux de travail disposent en suffisance des fournitures et matériels de démonstration appropriés.

2.2 A qui doit s'adresser la formation ?

Tous les cadres des professions de santé appelés à remplir des tâches importantes en rapport avec les services de vaccination doivent recevoir la formation de base nécessaire à l'accomplissement de ces tâches.

2.3 Pourquoi une formation de base s'impose-t-elle ?

A l'heure actuelle, dans les professions de la santé, beaucoup de jeunes diplômés sont incapables d'assurer des prestations vaccinales de base au sein de la communauté. Dans certains cas, ils n'ont pas les connaissances de base nécessaires, concernant par exemple les calendriers nationaux de vaccination ou les techniques d'injection sans danger. Plus souvent, ils manquent de pratique en ce qui concerne des questions telles que la planification générale des services de vaccination, la manutention et le stockage des vaccins en toute sécurité, les techniques d'injection sans danger, la surveillance des maladies et les moyens d'augmenter la couverture vaccinale.

Si les étudiants acquièrent ces compétences dans leur formation de base, ils sont, dès leur entrée en fonctions, bien préparés à dispenser des services de vaccination et ils n'auront besoin que d'une brève mise au courant lorsqu'ils commenceront à travailler ou changeront de lieu d'affectation.

2.4 A quoi sert le renforcement des programmes d'études ?

Les professionnels de la santé qui ont de solides connaissances de base dans le domaine de la vaccination offrent au secteur des SSP toute une gamme de compétences alliées à une faculté d'adaptation aux tâches qui leur seront confiées ; cela devrait avoir pour résultats :

- de faire progresser la notion de SSP dans la formation de base
- d'améliorer la qualité des prestations des services de santé
- de dégager des ressources pour la formation en cours d'emploi.

3. Planification préalable

3.1 Réunion d'orientation et de planification

Il est recommandé de commencer par une réunion d'orientation et de planification, organisée par le ministère de la santé ou l'un des établissements d'enseignement nationaux. Cette réunion a pour but de décider de la nécessité ou non de renforcer le programme d'études et de se mettre d'accord sur le travail à réaliser dans son ensemble.

Il est très important que le ministère/département et les responsables de l'organisation de la réunion aient tout le soutien politique et l'autorité technique nécessaires pour assurer l'encadrement des opérations à venir.

Le choix du président de la réunion et des participants dépendra du niveau et de l'ampleur des changements à apporter au programme ainsi que des infrastructures nationales. Si les changements envisagés sont minimes, l'administrateur national du PEV/OMS peut tout à fait convenir pour organiser et présider la réunion. Si une révision de fond en comble est probable, il serait peut-être bon de confier cette tâche à un représentant, par exemple, du département public de l'éducation ou de l'un des établissements d'enseignement.

Les participants ci-après peuvent être envisagés :

- l'administrateur national du PEV/OMS
- des administrateurs nationaux des autres programmes de santé qui ont un rapport avec les vaccinations, c'est-à-dire VIH/SIDA, santé et développement de l'enfant, santé de la famille, nutrition et tuberculose
- un représentant du département public responsable de la formation et du développement des ressources humaines
- un représentant du service de l'élaboration des programmes de formation de base dans le domaine de la santé au ministère de l'éducation
- un représentant du département du ministère de la santé qui est responsable des soins infirmiers
- un représentant de l'organe législatif ou réglementaire national responsable de la certification et de l'homologation des professionnels de la santé ainsi que de l'agrément formel des programmes d'études
- un représentant de l'organe ou du conseil national des examens (s'il ne s'agit pas de l'organe législatif)
- des représentants des associations compétentes de professionnels de la santé

-
- un représentant du département de la formation des enseignants (université)
 - des représentants des établissements d'enseignement concernés, y compris des représentants d'étudiants.

Note : Beaucoup de pays ont créé une commission des programmes et/ou un groupe de travail technique pour l'élaboration/la révision des programmes ; leurs membres doivent participer à la réunion de planification.

La participation dès le début des ministères, départements, organisations et établissements compétents présentent un certain nombre d'avantages :

- elle éveille leur intérêt et développe leur compréhension
- elle suscite un sentiment d'appartenance et de responsabilité
- elle réduit au minimum ou empêche la résistance au changement
- elle facilite l'application effective du programme d'études révisé
- elle favorise l'intégration de la formation aux SSP.

Ordre du jour de la réunion

L'ordre du jour de la réunion doit être bien planifié et les exposés brefs et documentés, sans verser dans des débats techniques détaillés. Les thèmes clés sont les services du PEV/OMS (SSP) et la nécessité d'améliorer la formation de base des agents de santé.

L'ordre du jour peut comprendre :

- un aperçu général du ou des programmes nationaux de PEV/OMS (SSP) et des besoins de formation en matière de vaccination
- un aperçu général de la formation à la vaccination dispensée dans les établissements d'enseignement
- une indication des enseignements/stages/disciplines qui ont le plus besoin d'être renforcés.

Il faut se mettre d'accord sur les enseignements/stages/disciplines à renforcer et les mesures à prendre pour obtenir les modifications souhaitées. En fonction des infrastructures locales, un groupe de travail ou une «équipe de travail» spécialement créée à cet effet peut être habilitée à établir un plan d'action et à en assurer l'application. Il convient également de définir un calendrier préliminaire et de préciser les rapports à fournir.

Note : Les programmes d'études ne peuvent être tous renforcés en même temps !

3.2 Collecte des données sur les programmes de formation actuels

Une fois créé, le groupe de travail ou l'équipe spéciale doivent en premier lieu réunir des informations sur les programmes de formation actuels afin de déterminer les points clés qui facilitent ou entravent l'acquisition par les étudiants des compétences que l'on souhaite trouver chez les diplômés.

Voici quelques exemples des méthodes à envisager :

- entretiens avec les doyens/enseignants principaux et les coordonnateurs des cours
- entretiens avec les enseignants chargés des questions en rapport avec la vaccination
- entretiens avec les étudiants avant l'obtention de leur diplôme
- entretiens avec des agents de santé et personnels d'encadrement de la pratique clinique expérimentés
- réexamen de la description des tâches des agents de santé en question
- observation de l'enseignement dispensé en salle de cours et dans la pratique
- échange de vues avec les patients et les responsables communautaires
- observation des prestations des agents de santé nouvellement diplômés.

Voici un certain nombre de questions à considérer :

- Combien y a-t-il d'établissements d'enseignement, où se trouvent-ils, comment fonctionnent-ils (organismes publics ou non) ?
- Combien d'étudiants sont-ils admis et diplômés chaque année ?
- Les écoles suivent-elles le même programme dans tout le pays ; si tel n'est pas le cas, quelles sont les différences entre les programmes d'études ?
- Quel est le type d'enseignement dispensé ; en d'autres termes, est-ce un enseignement par discipline, un enseignement intégré ou un enseignement en fonction des compétences ?
- Le programme a-t-il été réorienté en fonction des SSP ; si oui, quand et comment ?
- Qu'apprennent les étudiants au sujet de la vaccination, et comment l'apprennent-ils ?
- Quelle est la collaboration officielle ou officieuse entre le PEV/OMS, les communautés, les services de santé et les établissements d'enseignement ?
- Quels sont les principaux problèmes en rapport avec l'enseignement théorique et pratique de la vaccination ?

C'est l'analyse des informations réunies qui permet de déterminer la nécessité des changements à effectuer et constitue le point de départ d'un renforcement effectif du programme d'études.

4. Comment planifier l'atelier consacré au programme d'études

La tâche qui attend ensuite le groupe de travail consiste à organiser un atelier consacré au programme d'études, qui se déroulera pendant une dizaine de jours ouvrables ou bien sous forme d'une série de réunions ou de séminaires de brève durée.

4.1 Objectifs

De façon générale, l'objectif poursuivi est de renforcer l'enseignement concernant la vaccination lors de la formation de base des futurs agents de SSP². Concrètement, les objectifs sont les suivants :

- présenter des politiques et stratégies nationales relatives au PEV/OMS
- réexaminer la description des tâches des agents de santé, établies par le ministère de la santé
- présenter le programme de formation de base à la vaccination
- utiliser le *Manuel destiné aux formateurs des agents de santé chargés des soins de santé primaires* du PEV/OMS et les matériels de documentation nationaux adéquats
- réexaminer et réviser le programme d'études existant
- établir un plan d'application du programme révisé.

4.2 Qui participera à l'atelier ?

Pour atteindre les objectifs fixés, les participants doivent être sélectionnés avec soin et assurer une représentation équilibrée. Il doit y entrer des membres du corps enseignant des établissements d'enseignement, des spécialistes de l'élaboration des programmes, des représentants d'autres programmes de santé (par exemple la santé et le développement de l'enfant), des dispensateurs de prestations de santé et des personnels d'encadrement clinique. Il faut également inviter des représentants du ministère de la santé et d'autres départements publics compétents, s'ils ne figurent pas déjà parmi les participants.

Les participants, qui ne devraient pas être plus de 25, devraient constituer un assortiment approprié de compétences, par exemple 60 % d'éducateurs/enseignants et de personnel ayant l'expérience de l'élaboration des programmes et 40 % de personnel technique et d'encadrement appartenant à différents niveaux des systèmes de santé. L'idéal serait que les étudiants soient eux aussi représentés.

² Il est possible d'inclure d'autres composantes des SSP, le cas échéant.

4.3 Qui va coordonner et servir d'animateur ?

Le coordonnateur de l'atelier, qui devrait être capable d'assurer une direction satisfaisante des travaux pendant tout l'atelier, peut être par exemple un administrateur de programme (ou division) national de santé ou un responsable de la formation, un membre influent du corps enseignant ou un responsable de la santé.

Il est également nécessaire de prévoir un groupe de six à huit animateurs qui devraient être des enseignants expérimentés avec les compétences voulues pour l'élaboration des programmes et la gestion pratique des vaccinations.

4.4 Formation des animateurs

Avant le début de l'atelier, il faudrait organiser une brève formation de trois à quatre jours destinée aux animateurs.

Cette formation a pour but :

- de donner un aperçu de l'atelier, de ses objectifs des futurs participants de la façon dont il sera organisé
- de présenter le *Manuel destiné aux formateurs des agents de santé chargés des soins de santé primaires* du PEV/OMS et les autres matériels de documentation qui seront utilisés pendant l'atelier
- d'offrir la possibilité de mettre en pratique les diverses méthodes d'enseignement proposées dans les matériels distribués pour l'atelier
- de définir et préciser les rôles et responsabilités des animateurs pendant l'atelier
- de mettre au point l'ordre du jour et de répartir les tâches.
Pendant l'atelier, l'animateur aura principalement pour tâches :
- de prêter assistance au coordonnateur de l'atelier
- d'être disponible pour répondre aux questions des participants ou les aiguiller vers quelqu'un qui peut les aider
- de s'assurer que les matériels, fournitures et équipement nécessaires pour tous les travaux du groupe sont disponibles
- de faciliter les travaux du groupe et d'orienter les débats
- de suivre de près la qualité et l'état d'avancement des travaux, y compris la dynamique de groupe
- de s'assurer que les propositions de changement sont bien ciblées et d'indiquer précisément dans quel contexte et selon quelles modalités le programme révisé sera enseigné
- de faciliter l'établissement d'un plan d'application du programme d'études révisé
- de participer aux réunions journalières des animateurs.

4.5 Ordre du jour de l'atelier

L'atelier comprend deux parties. Pendant la première partie, les participants :

- recevront des informations sur le programme national de vaccination, y compris ses objectifs, ses stratégies et la pratique des vaccinations
- travailleront avec le *Manuel destiné aux formateurs des agents de santé chargés des soins de santé primaires* du PEV/OMS et d'autres matériels de documentation
- observeront et analyseront les services de vaccination dans une communauté ou un dispensaire
- pratiqueront un large éventail de méthodes d'enseignement novatrices ou faisant appel à la participation.

Pendant la seconde partie, les participants :

- réexamineront la description des tâches dans la perspective des activités de vaccination
- détermineront les leçons/questions relatives à la vaccination dans le programme d'études
- analyseront les méthodes et matériels d'enseignement utilisés, en particulier pour l'enseignement pratique
- décideront quels sont les cours, thèmes et méthodes d'enseignement qui doivent être renforcés et réviseront en conséquence le programme d'études
- établiront un modèle de cours
- définiront un plan d'application du programme d'études révisé.

Le réexamen et la révision du programme d'études, de même que l'établissement du plan d'application, feront l'objet respectivement des parties 5 et 6.

5. Réexamen et révision du programme d'études

5.1 Réexamen du programme d'études

Ce réexamen devrait porter sur les quatre éléments d'un programme : objectifs, contenu, méthodes d'enseignement et d'apprentissage, méthodes d'appréciation et d'évaluation.

Les questions à considérer au cours de ce réexamen peuvent varier, mais il est probable que celles indiquées ci-après sont valables pour la plupart des programmes.

Objectifs

- A-t-on établi un ordre de priorité parmi les objectifs de l'enseignement et ceux-ci ont-ils été fixés en fonction des politiques et stratégies nationales en matière de santé du PEV/OMS et autres composantes des SSP ? Jusqu'à quel point ? Quelles en sont les omissions et insuffisances éventuelles ?
- A-t-on suffisamment insisté sur l'amélioration des connaissances, compétences, attitudes et valeurs au regard des objectifs cognitifs ?

Contenu

- Le contenu est-il conforme (en harmonie) avec les politiques, stratégies et activités nationales du PEV/OMS ? Quelles en sont les omissions ou insuffisances éventuelles ?
- Quels sont les critères utilisés pour le choix des disciplines enseignées et des stages ?

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

- Les méthodes d'enseignement encouragent-elles la participation active des étudiants et l'acquisition des compétences nécessaires pour la prestation de services de vaccination de qualité, c'est-à-dire communication, travail en équipe, résolution des problèmes, etc.
- Les matériels d'enseignement concordent-ils avec le contenu et les objectifs ?
- Quel est le dosage entre les enseignements théorique et clinique ?

Méthodes d'appréciation et d'évaluation

- s'inscrivent-elles dans une perspective très ouverte, c'est-à-dire comprennent-elles tout un éventail de méthodes différentes et efficaces ?
- Les méthodes tiennent-elles compte à la fois de la «façon de procéder» et du «produit» ? Quelles en sont les omissions et insuffisances ?

-
- Quels sont les types de questions utilisés pour les tests et examens ? Portent-ils surtout sur des détails ou s'inscrivent-ils dans une perspective globale ? Favorisent-ils et encouragent-ils la réflexion critique indépendante, le raisonnement logique et la capacité de résoudre les problèmes, ou favorisent-ils simplement l'apprentissage routinier de détails ?

Les questions indiquées plus haut ne sont que des exemples. Chaque groupe équipe de travail doit établir sa propre liste de questions en fonction des nécessités dues au renforcement de telle ou telle partie du programme d'études.

5.2 Révision du programme d'études

Une fois déterminés les changements nécessaires et établi entre eux un ordre de priorité, la révision du programme peut se faire en suivant les étapes indiquées ci-après.

Enoncé des objectifs précis des cours

Chaque objectif d'un cours ou de l'exposé d'un thème doit s'inscrire dans l'ensemble des objectifs convenus. En cas de divergence, il faut revoir et adapter les objectifs du cours ou de l'exposé. Il est plus facile d'énoncer des objectifs d'apprentissage en fonction des connaissances ou des compétences pratiques, mais il est aussi extrêmement important de formuler des objectifs en fonction des attitudes et des aptitudes à résoudre les problèmes.

Contenu prioritaire

A chaque objectif doit correspondre un contenu bien défini.

Ce contenu doit d'être d'actualité : il est possible d'utiliser à cet égard, à titre de référence, le programme exposé dans le *Manuel destiné aux formateurs des agents de santé chargés des soins de santé primaires*, parallèlement aux documents nationaux d'orientation sur le PEV/OMS et autres matériels appropriés.

Si des thèmes ou disciplines à traiter ne figurent pas dans le programme, ou n'y sont pas suffisamment traités, il faut les inclure ou les renforcer dans le programme révisé.

Les étudiants doivent acquérir des notions de SSP dès le début de leur formation, et il faut le prévoir dans le programme d'études. La vaccination est souvent incorporée dans les cours sur la santé et le développement de la mère et de l'enfant, et sur la santé communautaire. Elle peut toutefois être enseignée également dans de nombreux autres cours. Il s'agit, en dernier ressort, d'incorporer l'enseignement de la vaccination dans tout le programme de formation.

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

Il est absolument nécessaire que l'enseignement ne se fasse pas uniquement sous forme de conférences. Le *Manuel destiné aux formateurs des agents de santé chargés des soins de santé primaires* du PEV/OMS présente dans leurs grandes lignes différentes méthodes qui peuvent être utilisées pour l'enseignement de divers sujets. Il faut considérer chaque objectif en soi, avec son contenu, pour décider des meilleures méthodes à utiliser.

Les objectifs relatifs aux attitudes et à l'acquisition de compétences complexes nécessitent l'application de méthodes d'enseignement choisies en connaissance de cause :

- Le travail de groupe offre aux étudiants de bonnes occasions d'étudier leurs propres valeurs et attitudes et celles d'autrui et de les préparer au travail en équipe, indispensable lorsqu'il s'agit de fournir des services de vaccination et autres services de SSP.
- La résolution des problèmes stimule le développement de l'esprit critique, la détermination des différentes solutions, l'examen des conséquences de chacune d'entre elles et le choix de celle qui convient le mieux.
- Les jeux de rôle constituent souvent une méthode judicieuse pour ce qui touche à l'affectif ou à l'émotionnel (attitudes, sentiments, valeurs, etc.) et peuvent contribuer au développement de l'empathie, qui est une qualité importante chez les agents de santé.

Cadre de l'enseignement par la pratique

Le choix des cadres de l'enseignement par la pratique est décisif pour l'apprentissage. Les expériences d'apprentissage «sur le tas» ont un très fort retentissement sur les attitudes et les perceptions. Il importe d'envisager des emplacements qui ne l'avaient pas encore été et qui pourraient offrir de bonnes conditions pour l'apprentissage et la mise en pratique des concepts et des théories.

Le *Manuel destiné aux formateurs des agents de santé chargés des soins de santé primaires* du PEV/OMS donne des indications détaillées pour le choix des stages sur le terrain, qui présentent de l'intérêt pour apprendre ce qu'il faut savoir au sujet de la vaccination.

Une fois choisi le cadre de l'enseignement par la pratique, il faut insister sur l'établissement d'un calendrier de l'enseignement de la théorie et de la pratique dans le cadre des cours. Il faut également organiser des activités de complexité croissante.

6. Application du programme d'études révisé

Il faut établir un plan détaillé (et réaliste) d'application du programme d'études révisé. Ce plan, qui peut également servir de moyen de contrôle, doit comporter un calendrier détaillé d'exécution, préciser les crédits et soutiens administratifs nécessaires, prévoir un suivi et une évaluation (voir section 7) et indiquer comment présenter les rapports finals. Dans le plan d'application peut également figurer l'une ou l'autre ou la totalité des démarches suivantes.

6.1 Adaptation du programme d'études révisé

Une première étape importante consiste à envoyer pour examen et observation le projet de révision aux membres du corps enseignant, au personnel du programme chargé des questions techniques, aux personnels d'encadrement clinique et aux étudiants, ce qui leur donnera la possibilité d'exprimer leurs points de vue et facilitera leur mobilisation en faveur du programme d'études révisé.

Après examen, il faudra apporter au programme révisé les changements convenus sans en modifier la philosophie de base ni les grands principes.

6.2 Agrément officiel du programme d'études révisé

L'étape suivante consiste à obtenir l'approbation officielle du programme d'études révisé. Il est possible à cet effet de mobiliser par exemple les autorités suivantes :

- les organes législatifs et réglementaires professionnels compétents et les conseils des professions de santé
- le jury des examens compétent (s'il ne figure pas parmi les organismes précités)
- l'administration publique responsable du développement et de la formation des ressources humaines pour la santé
- la ou les commission(s) nationale(s) ou institutionnelle(s) chargée(s) des programmes d'études.

Note : Si les autorités précitées ont été représentées au cours de la planification préalable et consultées pendant l'atelier, il devrait être relativement facile d'obtenir leur agrément en bonne et due forme.

6.3 Préparation du corps enseignant, des personnels d'encadrement clinique et des étudiants

Le corps enseignant et les personnels d'encadrement clinique doivent avoir l'assurance qu'ils recevront les ressources nécessaires (crédits, ressources humaines, matériels et formation) pour se préparer à l'application du programme d'études révisé.

Beaucoup d'enseignants et de cadres cliniques auront déjà participé à la révision de ce programme et à l'enseignement des sujets concernés, mais auront encore besoin d'informations et de formation en cours d'emploi. Les animateurs désignés pour l'atelier, de même que ceux qui y ont participé ou ont fait partie du groupe de travail, sont tout à fait indiqués pour organiser cette formation, avec l'appui technique de la direction et des cliniciens du PEV/OMS.

Les activités de formation recommandées sont les suivantes :

- Une réunion d'information ou un séminaire à l'intention des enseignants, administrateurs et personnels d'encadrement de la formation pratique des étudiants. Le programme de travail de cette réunion ou de ce séminaire pourrait comprendre des questions telles que la justification de la révision du programme d'études, le modèle de programme utilisé, les principaux objectifs, le contenu actualisé et les méthodes d'enseignement, les principes à appliquer pour l'enseignement pratique dispensé aux étudiants et l'évaluation de ces derniers, etc.
- Un atelier/réunion(s) de planification à l'intention des enseignants et personnels d'encadrement clinique chargés d'exposer les sujets concernant la vaccination, qui mette l'accent sur l'établissement du calendrier final et la planification des méthodes d'enseignement de la théorie et de la pratique clinique, ainsi que sur le contrôle et l'appréciation du travail des étudiants.
- Une formation des enseignants, des personnels cliniques (de dispensaires ambulatoires, centres de santé), des responsables de district, etc. ; pendant la formation, les participants établiront des plans de cours et pratiqueront l'enseignement des questions à traiter.

6.4 Production et diffusion des matériels, fournitures et équipement d'enseignement

Pour appliquer efficacement le programme d'études révisé, il faut disposer des matériels, fournitures et équipement nécessaires en quantité suffisante.

Le *Manuel destiné aux formateurs des agents de santé chargés des soins de santé primaires* du PEV/OMS contient, à titre d'indication, une liste des matériels et fournitures d'enseignement qui devra de toute évidence être adaptée aux conditions locales en fonction du programme d'études, des cours et des plans d'enseignement.

Il se peut qu'il existe déjà des matériels pédagogiques appropriés ou qui n'appellent que des modifications mineures. Il pourrait être toutefois nécessaire de mettre au point de nouveaux matériels. Il existe déjà un grand nombre de bons matériels de formation sur la vaccination, et il convient de s'enquérir de ce qui est disponible et de ce qui peut être obtenu auprès du Programme mondial OMS des Vaccins et Vaccinations, ou encore des centres spécialisés dans les matériels d'apprentissage pour la santé.³

6.5 Révision du programme de formation des enseignants

Il faut revoir et actualiser les programmes de formation des enseignants chaque fois que le programme d'études est modifié. Cela permettra aux futurs enseignants de répondre aux nouvelles demandes et nouvelles exigences qu'imposera l'enseignement du programme d'études révisé.

³ Par exemple, *Guide de planification des activités de formation pour les services de vaccination et de lutte contre les maladies*, (WHO/EPI/TRAM/95.02). Disponible sur demande auprès du programme mondial OMS des vaccins et vaccinations, Organisation mondiale de la Santé, 1211 Genève, Suisse.

7. Suivi et évaluation

Dans le présent document, le terme «suivi» s'entend du suivi en permanence de l'exécution du plan d'application afin de déterminer ce qui a été fait, comment, et par qui.

Le suivi peut être réalisé à tous les niveaux de l'exécution du plan d'application, soit en tant qu'activité autonome, soit dans le cadre d'un contrôle de routine ou dans celui d'une évaluation globale.

L'«évaluation», plus complète que le suivi, met l'accent sur l'efficacité des activités, en portant principalement sur les résultats de la formation et l'évaluation de l'apprentissage des étudiants.

Le suivi et l'évaluation doivent avoir lieu pendant l'application des programmes, mais il faudra également procéder à une évaluation une fois que tout le programme de formation aura été mené à terme et que les diplômés qui se sont vu dispenser cette formation révisée seront déployés dans les services de santé.

La planification du suivi et de l'évaluation peut comprendre les activités suivantes :

- étudier et décider les questions à considérer
- déterminer les sources d'information appropriées
- déterminer les méthodes et démarches de collecte des informations
- concevoir un plan de travail pour le suivi et l'évaluation
- déterminer le laps de temps et les ressources nécessaires
- allouer un budget.

Les démarches et méthodes choisies doivent être adaptées à la situation locale, au type de programme d'études, aux agents de santé concernés et à la description de leurs tâches, ainsi qu'aux priorités et objectifs du programme de santé.

7.1 Suivi

Le suivi de l'exécution du plan d'application renseigne sur :

- les changements prévus qui ont été effectués
- l'étendue de l'exécution, par exemple le nombre d'établissements d'enseignement qui dispensent les cours révisés ou leur contenu
- la préparation (formation) des enseignants et personnels d'encadrement clinique

-
- les matériels, fournitures et équipement disponibles pour l'apprentissage
 - les problèmes rencontrés pour respecter le calendrier d'exécution
 - les facteurs qui ont facilité l'exécution
 - les facteurs qui ont gêné l'exécution
 - les propositions d'aménagement indispensable du plan d'application.

Les informations ainsi réunies devraient servir à apporter un appui aux personnels des établissements d'enseignement et des services de santé qui peuvent rencontrer des difficultés pour exécuter le plan d'application.

7.2 Evaluation

L'évaluation facilite la détermination de l'efficacité, de la rentabilité et de la qualité du programme de formation pour répondre aux objectifs d'apprentissage énoncés.

Voici quelques exemples de méthodes d'évaluation :

- analyse critique de tous les documents utiles, par exemple le programme correspondant à différentes disciplines, les schémas des cours, les calendriers, les plans de répartition des étudiants entre les applications pratiques, les résultats des appréciations et des examens des étudiants, l'évaluation des cours dispensés aux étudiants ;
- entretiens avec tous les enseignants et personnels d'encadrement clinique qui interviennent dans l'enseignement de la vaccination et des disciplines apparentées ; ces entretiens doivent faire ressortir la façon dont l'enseignement du programme révisé a modifié les aptitudes des étudiants à dispenser des services de vaccination ;
- des entretiens avec des étudiants de dernière année afin de connaître le bilan qu'ils tirent de leur formation et la façon dont ils perçoivent l'enseignement de la vaccination -- tant en théorie que dans la pratique ;
- observation des diplômés qui ont suivi le programme d'études révisé, en faisant ressortir leur propre appréciation de leur aptitude à dispenser des services de vaccination, ainsi que celle de leur formation de base ;
- entretiens avec les cadres et le personnel technique du PEV/OMS, des responsables d'autres programmes de santé et le personnel d'encadrement des diplômés qui ont suivi le programme d'études révisé ;
- entretiens avec des responsables communautaires et des patients des services de vaccination.

Afin de mettre en évidence l'apport des programmes d'éducation au développement et à l'amélioration des services de vaccination et autres services de santé ainsi qu'à la réalisation des objectifs nationaux de santé, il faudra procéder à une étude d'impact. C'est là une opération complexe qu'il faut planifier dans une perspective à long terme et dont il ne sera pas question ici.

L'expérience acquise dans le renforcement de l'enseignement de la vaccination peut servir à améliorer encore l'enseignement de cette discipline et planifier des améliorations à apporter dans celui d'autres disciplines s'inscrivant dans le cadre des SSP.

Lectures conseillées

(REFERENCES à fournir)

(ANNEXES -- Si elles sont fournies, elles doivent être citées à l'endroit approprié dans le texte, dans l'ordre numérique.)

Le Programme mondial des Vaccins et Vaccinations, créé par l'Organisation mondiale de la Santé en 1994, s'est fixé pour but d'instaurer un monde dans lequel toutes les populations exposées sont protégées contre les maladies qu'il est possible de prévenir par la vaccination. Le Programme se compose de trois unités :

Programme élargi de Vaccination

Recherche et Développement en matière de Vaccins

Fourniture et Assurance de la Qualité des Vaccins

Le Programme élargi de Vaccination est axé sur la prévention de six maladies de l'enfance, et il a pour but, en apportant un soutien aux programmes nationaux de vaccination, d'assurer la couverture vaccinale de 90 % des enfants nés chaque année. Ses objectifs sont les suivants : éradiquer la poliomyélite d'ici l'an 2000, réduire la mortalité par rougeole et l'incidence de cette maladie, éliminer le tétanos néonatal en tant que problème de santé publique et introduire la vaccination contre l'hépatite B dans tous les pays.

L'unité Recherche et Développement en matière de Vaccins soutient et favorise la recherche et le développement associés à l'introduction de nouveaux vaccins dans le programme élargi de vaccination. Cette tâche englobe la recherche-développement de nouveaux vaccins, l'amélioration des méthodes de vaccination et le soutien aux études épidémiologiques.

L'unité Fourniture et Assurance de la Qualité des Vaccins garantit l'approvisionnement en quantités adéquates de vaccins d'excellente qualité et à un prix abordable pour tous les enfants du monde, soutient les efforts déployés par les gouvernements pour couvrir leurs propres besoins en vaccins et prête son concours pour l'introduction rapide de nouveaux vaccins.

Le Programme mondial des Vaccins et Vaccinations produit tout un éventail de documents, matériels audiovisuels et logiciels pour diffuser des informations sur ses activités, politiques, orientations et recommandations. Il fournit également des matériels de formation en groupe et/ou individuelle sur des questions allant de la réparation des matériels des centres de santé à la définition de grandes orientations applicables aux programmes d'études des écoles de médecine et établissements d'enseignement de soins infirmiers et à la formation de personnels de contrôle de la qualité des vaccins.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

**Programme mondial des Vaccins et Vaccinations
Organisation mondiale de la Santé • CH-1211 Genève 27, Suisse
Télécopie : +41 22 791 4192/93
Courrier électronique : GPV@who.ch**